

Partie 7.7

Mise bas et sevrage

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES	
7.7.1	Chambre de mise bas	Obligatoire
7.7.2	Porcs nouvellement sevrés	Obligatoire
	REGISTRE	
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire

PARTIE 7.7

MISE BAS ET SEVRAGE

EXIGENCES

1. Une POS sur la chambre de mise bas (POS 7.7.1) doit être développée, mise en œuvre adéquatement et comprendre les éléments suivants :
 - a. La formation des personnes responsables de ce protocole.
 - b. La présence d'espaces réservés aux porcelets.
 - c. L'observation fréquente des truies à l'approche de la mise bas, si possible.
 - d. L'aide à donner aux truies qui présentent des difficultés lors de la mise bas, au besoin.
 - e. Le maintien d'une température suffisante pour que les porcelets naissants puissent atteindre et conserver une température corporelle normale.
 - f. Des mesures visant à ce que tous les porcelets puissent recevoir du colostrum dès que possible ou dans les 12 heures suivant la naissance.
 - g. Des pratiques telles que l'adoption croisée pour aider les porcelets dont la survie est menacée en raison d'une alimentation inadéquate.
 - h. L'administration de suppléments de fer à tous les porcelets.
 - i. L'administration d'aliments complémentaires avant l'âge de 28 jours.
 - j. Une pratique visant à limiter le séjour des truies dans les cages de mise bas pendant plus de six semaines sauf dans des circonstances exceptionnelles.
2. Une POS sur les porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) doit être développée et mise en œuvre adéquatement et comprendre des mesures qui atténuent le stress négatif pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être des porcs nouvellement sevrés.

Pour vous faciliter la tâche, un modèle des POS mentionnées ci-dessus vous est proposé.

JUSTIFICATION

- a. Il est très important d'examiner les truies régulièrement avant, pendant et après la mise bas afin de repérer des problèmes de santé qui sont plus fréquents pendant ces périodes. Cela permettra de s'assurer du bien-être des truies et des porcelets.
- b. Les soins prodigués aux porcelets suivant la mise bas, tels l'accès au colostrum, l'ajout d'une source de chaleur, l'adoption croisée et les suppléments nutritionnels peuvent prévenir les carences nutritionnelles et des problèmes ultérieurs.
- c. Le fait de donner des aliments complémentaires aux porcelets sous la mère facilite la transition lors du sevrage, réduit les besoins liés à la lactation et permet à la truie de maintenir un bon état de chair.
- d. Des procédures de sevrage visant à réduire le stress et ainsi atténuer son impact négatif sont essentielles à la santé et au bien-être des porcelets.

ORIENTATION

- a. Les truies et les cochettes qui mettent bas peuvent démontrer de l'agressivité envers leurs porcelets; elles peuvent mordre ou blesser les porcelets qui s'approchent de leur tête durant et après la mise bas. Il est donc conseillé de surveiller les porcelets étroitement.
- b. Les porcelets nouvellement sevrés sont vulnérables aux maladies. Il est donc important de respecter rigoureusement les protocoles d'hygiène.

- c. Quel que soit leur âge, les porcelets de faible poids ont besoin de soins additionnels. De meilleurs résultats sont obtenus s'ils sont logés dans des parcs distincts jusqu'à ce qu'ils puissent être placés en pouponnière.
- d. Parmi les signes d'une mise bas éminente, le lait qui peut être extrait des mamelles (colostrum) est noté, l'augmentation de la fréquence respiratoire, l'écoulement de liquide teinté de sang par la vulve, l'agitation accrue de la truie, la construction d'un nid, une glande mammaire ferme et gonflée, et le tressaillement de la queue.

QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.7.1	Vérifiez qu'une POS sur la chambre de mise bas a été développée et qu'elle comprend toutes les exigences.	Validations complète et partielle : ➤ POS 7.7.1 : Chambre de mise bas			
	Est-ce qu'une POS sur la mise bas comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.2	Vérifiez que la POS sur la chambre de mise bas a été mise en œuvre adéquatement. Assurez-vous que les mesures énumérées dans la POS sont bien suivies.	Validations complète et partielle : ➤ POS 7.7.1 : Chambre de mise bas ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues			
	La POS sur la chambre de mise bas a-t-elle été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.3	Vérifiez que la POS sur les porcs nouvellement sevrés a été développée et qu'elle comprend des mesures qui atténuent le stress négatif pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être des porcs nouvellement sevrés.	Validations complète et partielle : ➤ POS 7.7.2 : Porcs nouvellement sevrés ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues			
	Est-ce qu'une POS sur les porcs nouvellement sevrés qui comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.4	Vérifiez que la POS sur les porcs nouvellement sevrés a été mise en œuvre adéquatement. Assurez-vous que les mesures énumérées dans la POS sont bien suivies.	Validations complète et partielle : ➤ POS 7.7.2 : Porcs nouvellement sevrés ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues			
	La POS sur les porcs nouvellement sevrés a-t-elle été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

- › La POS sur la chambre de mise bas et/ou celle sur les porcs nouvellement sevrés ont été développées et comprennent toutes les exigences.
- › La POS sur la chambre de mise bas et/ou celle sur les porcs nouvellement sevrés sont mises en œuvre adéquatement.

NON-CONFORMITÉ MINEURE **Échéancier : 12 mois**

- › La POS sur la chambre de mise bas et/ou celle sur les porcs nouvellement sevrés est incomplète ou n'est pas disponible.
- › La POS sur la chambre de mise bas et/ou celle sur les porcs nouvellement sevrés ne sont pas mises en œuvre adéquatement.

NON-CONFORMITÉ MAJEURE – Sans objet